



## Appel à Manifestation d'Intérêt pour des prestations de services en Genre

### Dans le cadre de l'implémentation du Programme Pays 2017-2021

1. UNFPA, Fonds des Nations Unies pour la Population, est une agence de développement international qui œuvre en faveur du droit à la santé et à l'égalité des chances de chacun, femme, homme et enfant. L'UNFPA offre son appui aux pays pour utiliser les données démographiques dans la formulation de politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté et pour faire en sorte que chaque grossesse soit désirée, que chaque accouchement soit sans danger, que chacun soit protégé du VIH/SIDA et toutes les filles et toutes les femmes soient traitées avec dignité et respect. L'UNFPA, -parce que chacun compte.
2. Le Programme Pays 2017-2021 du Bureau du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) en Haïti est basé sur les priorités nationales et les engagements des Nations Unies pour accompagner Haïti d'ici à 2030 à atteindre les trois objectifs transformateurs **Zéro Décès maternels, Zéro besoins non satisfaits en PF et Elimination des cas de violence basée sur le genre du Plan Stratégique au niveau global de l'UNFPA 2018-2021.**
3. Le Bureau du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) en Haïti lance un avis d'appel à proposition pour mener les activités de renforcement des capacités afin de délivrer des services multisectoriels portant sur la prévention de la violence sexuelle et basée sur le genre incluant les soins connexes, en particulier pour les femmes et les filles, en tenant compte des contextes humanitaires
4. Cet avis d'appel à manifestation d'intérêt visant à établir la liste des ONG nationales présélectionnées pour des partenariats en Genre dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Pays 2017-2021 s'adresse à toutes les ONG nationales éligibles intéressées de la société civile répondant aux critères d'éligibilité définis dans les règles et procédures de l'UNFPA pour la fourniture de services.
5. Les ONG nationales intéressées capables de travailler dans les champs d'activités **d'Égalité des sexes et autonomisation des femmes** de l'UNFPA, en particulier sur la prestation des services multisectoriels portant sur la prévention de la violence sexuelle et basée sur le genre incluant les soins connexes, en particulier pour les femmes et les filles, en tenant compte des contextes humanitaires, peuvent se manifester en fournissant les informations les plus récentes indiquant qu'elles sont aptes à offrir ce service .
6. L'objectif de ce projet est de développer des stratégies pour mener des activités afin de supporter le Réseau National de femmes en vue de mettre en œuvre des actions concertées dans la lutte contre les violations des droits des femmes incluant les problématiques de violence basée sur le genre et la santé. Connaissant les répercussions liées à la forte exposition des femmes aux violences, des initiatives seront menées pour aider dans la mise en place d'une équipe de support psychologique afin de fournir un

appui psychosocial et prodiguer des conseils sur la référence médicale pour les victimes de VBG en incluant une assistance financière dans les institutions de santé préétablies et les espaces sûrs identifiés dans les communautés. Par ailleurs, il est vital de créer ou de renforcer les comités locaux de lutte contre les VBG et fournir des conseils techniques pour leur opérationnalisation de concert avec les cellules de lutte pour une meilleure coordination au niveau départemental. En outre, des activités génératrices de revenus doivent être proposées pour les survivantes de VBG/viol, en ayant une considération spéciale pour les femmes enceintes et les femmes chefs de ménage à travers des associations locales de femmes. L'appui peut consister à intégrer 12 Unités de prise en charge médicale et psychosociale des survivantes dans les Hôpitaux généraux et les hôpitaux communautaires de référence des 4 UAS (Unités d'Administration de Santé) des départements de la Grande Anse et du Sud.

7. Les ONG nationales devront produire un dossier comportant :
  - Une lettre de manifestation d'intérêt ;
  - Les informations visées au point 3.
  - Statut Juridique, nom du responsable, adresse postale et électronique du bureau, patente et quitus fiscal (à jour) si applicable.
  - Des expériences générales : Les contractants doivent avoir un minimum de 3 ans d'expérience dans la mise en œuvre de projets similaires à **l'Égalité des sexes et autonomisation des femmes**.
  - Fournir des détails de projets réalisés en tant que principal contractant durant les 5 dernières années, types de travaux réalisés, l'adresse et toutes informations concernant l'employeur. Veuillez noter que l'UNFPA se réserve le droit de contacter les employeurs antérieurs pour la vérification des informations.
  - Compétences du staff : Curriculum Vitae des Membres du personnel technique incluant trois références (noms, numéro de téléphone, adresse électronique, et adresse postale)
8. Critères d'évaluation de pré-qualification :
  - Les ONG nationales sont les seules éligibles
  - Compétences et expériences dans le domaine en question.
9. Les dossiers doivent être soumis scellés et cachetés et comprendre la lettre de manifestation d'intérêt et les informations demandées rédigées en français, en deux (2) exemplaires au plus tard le 23 Mars 2018 à 12 heures, sous pli portant la mention « UNFPA-Partenariat stratégique en Genre pour le programme de pays 2017-2021 » à l'adresse suivante : UNFPA, Boulevard Toussaint Louverture-Minujsth Log Base zone 5, A COTE DE LA DCPJ.

Les dossiers peuvent être également soumis par courrier électronique à l'adresse suivante [haiti.office@unfpa.org](mailto:haiti.office@unfpa.org) toujours en respectant la date et l'heure limite de soumission.

L'UNFPA se réserve le droit de ne pas accepter les applications reçues en retard.

10. Une liste des ONG nationales pré-qualifiées sera établie à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt. Il est à noter que l'intérêt manifesté par une ONG nationale n'implique aucune obligation de la part de l'UNFPA d'inclure cette ONG dans sa liste. Les ONG nationales retenues à l'issue de la présélection

recevront ultérieurement une lettre d'invitation à soumissionner, accompagnée d'un dossier d'appel d'offres.

Seules les ONG nationales qui auront été sélectionnées seront contactées.